

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTRE DE LA DEFENSE NATIONALE

DIRECTION DES SERVICES FINANCIERS

HOPITAL CENTRAL DE L'ARMEE

Dr Mohamed SEGHIR NEKKACHE

DEUXIEME MISE EN DEMEURE AVANT RESILIATION

L'ETS CLEANING SYSTEM sise à cite Alioua Foudil BF n° 58- CHERAGA-ALGER, titulaire du contrat N°29 du 25/04/2024 portant « **Hygiène Générale au Niveau de l'Hôpital Central de l'Armée (HOPITAL DU JOUR)** » est mis en demeure pour non-respect des clauses contractuelles cites dans le contrat. Le fournisseur est tenu d'assurer la prestation d'hygiène dans un délai de huit (08) jours à compter de la date de publication du présent avis dans les journaux nationaux ou le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP).

Faute de quoi, les mesures coercitives prévues par la réglementation en vigueur et il sera procédé à la résiliation du Contrat unilatéralement et aux torts exclusifs de la société.